

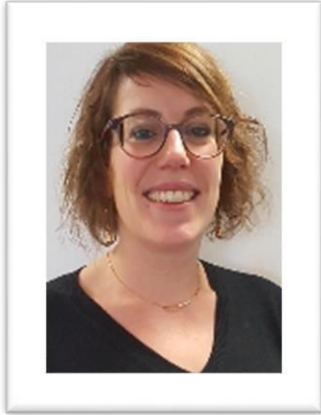
LE SEGUR DU NUMERIQUE EN SANTE

Lancement de l'accompagnement !



20 septembre 2022

Présentation des intervenants



Eve-Marie THOMAS
Conseillère Informatique Service
CPAM 35



Aurélia BASSET
Cheffe de projets INS, ESMS
GCS e-Santé Bretagne



Loïc CHARPENTIER
Chargé de mission Segur Médico
Social & Mon espace santé
ARS Bretagne



Fanny LAINE
Chargée de mission
Assurance maladie Bretagne



Aurélie LE GUERN
Chargée de mission ségur
numérique
GCS e-Santé Bretagne



- Introduction
- Le Ségur du numérique, Kesako ?
- Les usages du numérique dans les parcours de santé
- Etat des lieux en Bretagne et en pays de Redon
- Expérimentation "accompagnement des CPTS sur le numérique en santé "

➤ **Informations et échanges sur le "Séjour numérique":**

Comprendre les enjeux, les objectifs, les moyens du Séjour

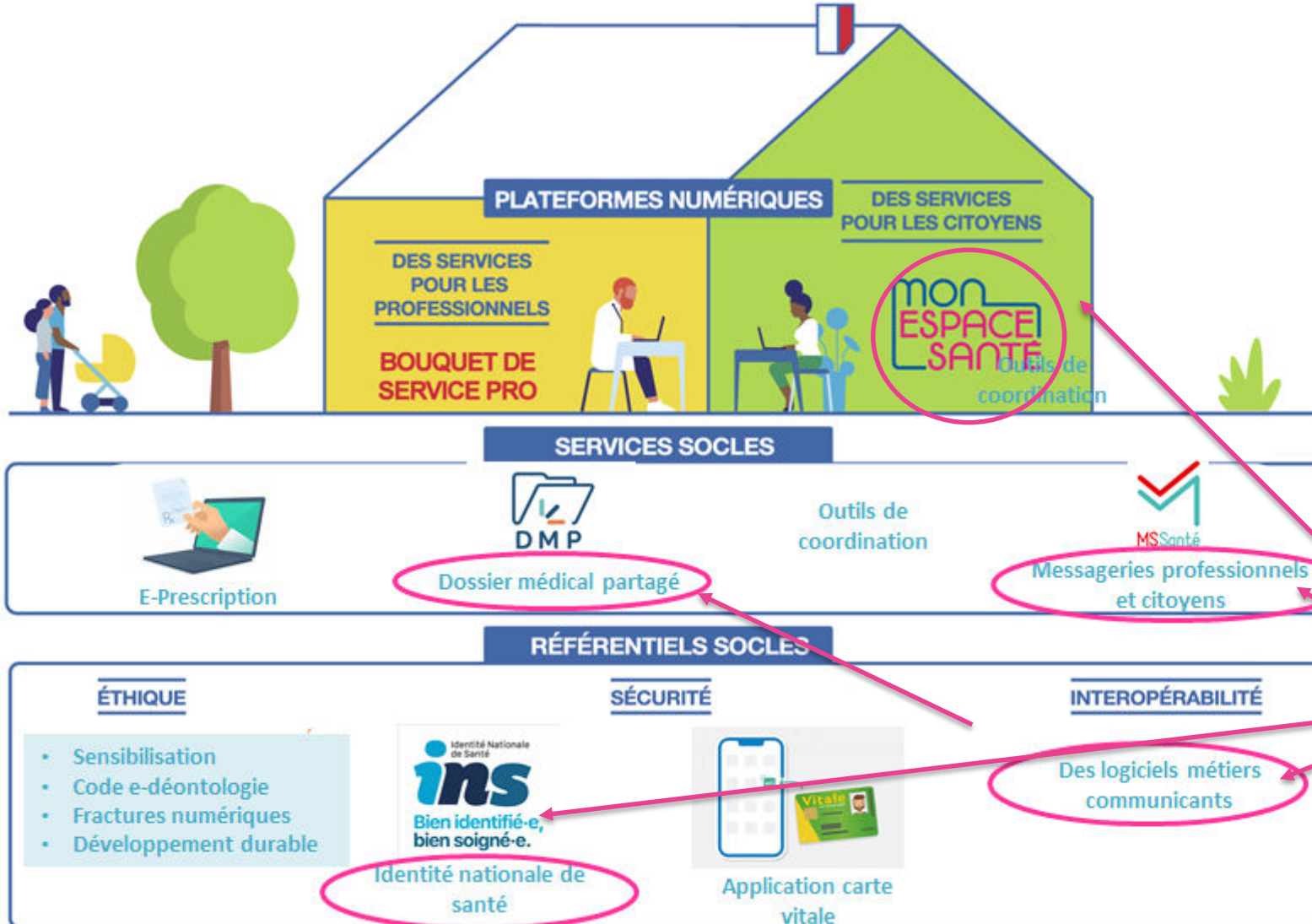
➤ **Co-construction de l'accompagnement expérimental de la CPTS sur le Séjour :**

Echanger sur vos besoins d'accompagnement pour concrètement mettre en œuvre le Séjour

Définir ensemble les accompagnements concrets adaptés à vos besoins (thèmes, modalités)

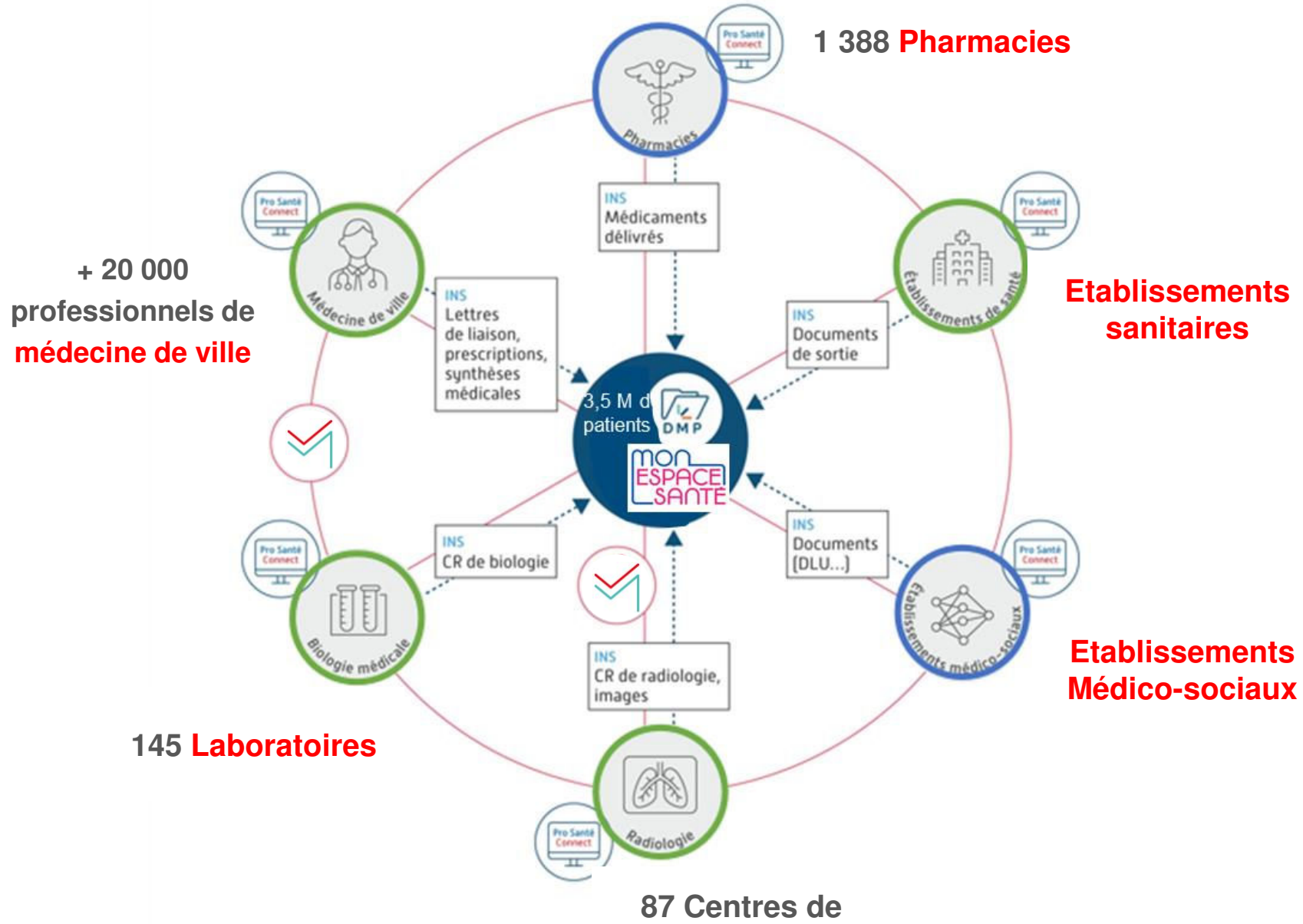
I. LE SEGUR DU NUMERIQUE, KESAKO ?

La feuille de route du numérique en santé



Il s'agit d'un investissement financier pour soutenir le développement du numérique en santé

Le Ségur du numérique



II. Les usages du numérique dans les parcours de santé



LE PROFIL DE LA PATIENTE

Mme Dupont vient de fêter ses 68 ans !

Depuis quelques années, Mme Dupont a rencontré quelques problèmes de santé.

Plusieurs professionnels de la CPTS du Pays de Redon la suivent de façon régulière : son médecin traitant, sa dentiste, son psychologue, son kinésithérapeute, son rhumatologue.

UNE PATIENTE NUMERISEE !

Quand Mme Dupont reçoit une notification pour activer un compte "Mon espace santé" en juin 2022, elle décide de l'activer !

Elle ajoute des documents et des informations sur Mon Espace Santé, et télécharge l'application sur son smartphone.

Elle souhaiterait que son dossier médical soit également alimenté par les professionnels de santé qui la suivent.

Elle informe alors ses professionnels de l'activation du compte.



Mon espace santé : kesako ?



Mon Espace Santé en bref



1 LE CATALOGUE DE SERVICES

Accès à un catalogue de services référencés. L'utilisateur pourra autoriser pour chacun des services référencés l'accès en lecture et en écriture à ses données de santé contenues dans son ENS. Ce catalogue intègre également des sites d'informations sur la santé et sur le système de santé.



LA MESSAGERIE

Réalisation d'échanges entre l'utilisateur et les professionnels via leur Messagerie sécurisée de santé (MSS).



LE DOSSIER MÉDICAL

Stockage sécurisé et la consultation des données de santé (documents, Mesures de Santé) tant par l'utilisateur que par le professionnel (basé sur le DMP)

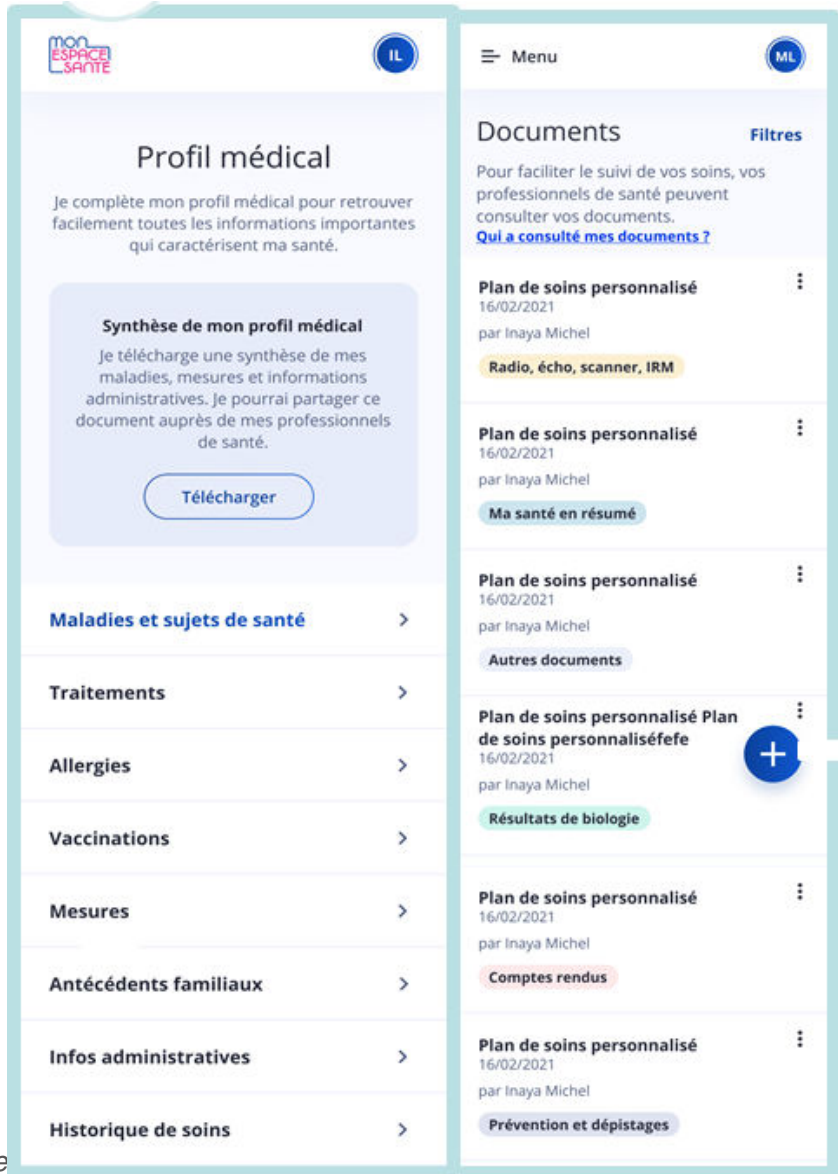


L'AGENDA

Consolidation des différents événements de santé : rendez-vous médicaux, hospitalisations, tâches, etc.

- Le patient a accès à 4 fonctionnalités, dont 2 disponibles depuis le 31 janvier 2022.
- Mon Espace Santé est créé automatiquement à chaque patient, sauf opposition de la personne ou de son représentant légal.
- Mon espace santé est disponible sur internet et sur application mobile !

Mon espace santé : le profil médical



Le Dossier médical vise à contenir l'ensemble des informations de santé. Ce dossier pourra à terme être alimenté par :

-  Patient ou ses aidants
-  Applications du catalogue de services
-  Professionnel de santé
-  Messages reçus

Le Dossier médical permet au patient de stocker, classer, consulter :

-  Documents de santé
-  Mesures de santé
-  Profil Médical
-  Carnet de vaccination

Mon espace santé : la messagerie

La **Messagerie** permet à l'utilisateur d'échanger et d'être notifié d'événements :



Une messagerie sécurisée et facile d'usage



Envoi et réception de pièces jointes



Des échanges avec son cercle de soins

- *Rappel de rdv, demande d'informations médicales, consignes de préparation pour hospitalisation, CR radiologie, images, suivi des soins...*



Adresse email patient :
ins@patient.mssante.fr

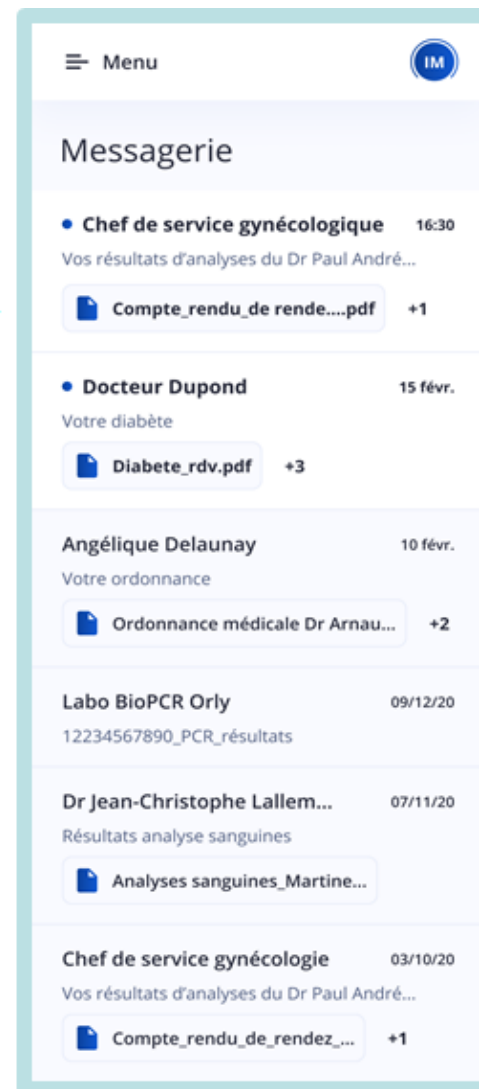


MSSanté

Les professionnels de santé habilités à utiliser la messagerie sont les professionnels équipés de la **Messagerie Sécurisée en Santé**.

Il s'agit d'un espace de confiance national permettant à des **professionnels de santé** d'échanger par email dans un environnement informatique garantissant la sécurité et la confidentialité des données échangées.

- Un patient doit avoir activé son espace santé pour recevoir 1 message
- **Un patient ne pourra pas contacter un professionnel de santé s'il n'a pas déjà été contacté par celui-ci**
- **Le professionnel de santé peut mettre fin aux échanges avec un patient**
- Les documents reçus via la messagerie peuvent être directement enregistrés dans le dossier médical de Mon espace santé.





Création automatique de Mon espace santé pour tous les assurés bretons sauf opposition de la personne 🚫



MARS - AVRIL

Tous les bretons rattachée à un régime d'assurance maladie français ont été notifiés de l'arrivée de Mon espace santé



MARS - AVRIL

Un courrier (mail ou postal) fournit les modes d'opposition et d'accès au service



Si l'utilisateur a activé son accès, Mon espace santé est créé

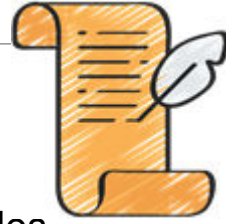


Si l'utilisateur s'est opposé, Mon espace santé ne sera pas créé



MAI - JUIN

Après l'envoi du courrier, si l'utilisateur ne s'est pas connecté ni opposé, **Mon espace santé est automatiquement créé.** Un professionnel peut écrire au patient via sa messagerie de santé ou alimenter le DMP de la personne.



L'année ne débute pas de la meilleure façon pour Mme Dupont : celle-ci se brûle et a des soins infirmiers réguliers à son domicile.

Lors d'un soin, son infirmière constate chez sa patiente une tâche suspecte.

L'infirmière lui suggère de prendre rendez-vous chez son médecin pour faire un bilan.

Sur ses conseils, Mme Dupont prend rapidement rendez-vous avec son médecin traitant
....

**Nous vous proposons de suivre des étapes
du parcours de santé numérisé de Mme Dupont !**

**Pour voir concrètement, ensemble,
comment les outils numériques Ségur s'intègrent dans la prise en charge des patients**

Le parcours de Mme Dupont : la prise en charge d'un mélanome cutané

DIAGNOSTIC



Le médecin traitant qualifie l'identité de sa patiente
Après auscultation, il réalise une photographie de la zone suspecte
Puis il enregistre le volet de synthèse médicale dans son DMP



FOCUS INS



Un **référencement fiable et univoque de l'identité** du patient/usager au travers de différents traits d'identité

Concerne **tous les acteurs de la santé et du médico-social**

Indispensable afin **d'éviter la propagation d'une erreur d'identification des personnes prises en charge.**

Depuis le 1^{er} janvier 2021, toute donnée de santé doit être référencée avec l'INS

Avant INS

Un usager, plusieurs identités possibles chez les acteurs qui le prennent en charge



LOISEAU

Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



DUBOIS

Prénom(s) de naissance : **Marina, Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F



DUBOIS LOISEAU

Prénom(s) de naissance : **Marina- Anne**
Date de naissance : 21/01/1980
Sexe : F

Aujourd'hui

Un usager, une seule et unique identité partagée par tous les acteurs : l'INS

Matricule INS : 2 80 01 75 056 016 18

Nom de naissance : LOISEAU

Prénom(s) de naissance : Marina Anne

Date de naissance : 21/01/1980

Sexe : F

Code lieu de naissance : 75056

Cette **INS** provient des bases de référence nationales, interrogées par l'intermédiaire du **téléservice INSi** intégré à votre logiciel

FOCUS Pourquoi utiliser l'Identité Nationale de Santé (INS) de l'utilisateur ?

Cela permet de disposer d'une **identité unique, pérenne et partagée** par tous les acteurs de santé pour :

Faciliter les échanges et le partage de données de santé entre vous et vos interlocuteurs



Fiabiliser les identités de vos patients en utilisant une identité de référence

Alimenter et consulter facilement le DMP



Gagner du temps en rattachant plus facilement un document au bon dossier patient

Créer directement une nouvelle identité dans votre logiciel



Echanger demain avec vos patients **de manière sécurisée** via **Mon espace santé**

Pour les éditeurs, la mise en conformité INS passe par :



- ❑ L'intégration de l'appel au téléservice INSi dans les logiciels métier ;
- ❑ L'implémentation de l'INS dans les logiciels métier (gestion concrète des identités) ;
- ❑ La diffusion de l'INS entre tous les professionnels intervenant dans la prise en charge sanitaire et médico-sociale de l'utilisateur.

Pour les professionnels de santé :



- ❑ Contactez son éditeur si votre logiciel métier n'est pas compatible Ségur = n'intègre pas le numéro INS et demander un devis pour une montée de version compatible (cf. dispositifs de financement SONS notamment)
- ❑ Sécuriser l'identification de chaque usager, à l'occasion d'une première venue ou lors d'une prochaine venue
 - ✓ Valider l'identité du patient = appliquer les règles d'identitovigilance en consultant un document officiel d'identité à haut niveau de confiance (CI, Passeport, livret de famille, titre de séjour permanent)
 - ✓ Une fois ,qualifier l'INS de l'utilisateur = interroger le Téléservice INSI via la Carte Vitale + votre logiciel patient, et récupérer le numéro INS
- ❑ Référencer les documents et données concernant l'utilisateur avec le numéro INS, lors de tout échange avec d'autres professionnels de santé ou de l'alimentation du DMP



Pour l'utilisateur :

apporter la preuve de son identité lors d'une première prise en charge et décliner son identité quand les professionnels le demandent

➤ **Accompagnement de l'Assurance Maladie et du GCS sur ce sujet**

Le parcours de Mme Dupont : la prise en charge d'un mélanome cutané

DIAGNOSTIC



Le médecin traitant qualifie l'identité de sa patiente
Après auscultation, il réalise une photographie de la zone suspecte
Puis il enregistre le volet de synthèse médicale dans son DMP

*Le médecin traitant demande un avis à une dermatologue en téléexpertise
La dermatologue souhaiterait voir Mme Dupont en consultation
Le CR de téléexpertise peut être importé dans le LGC et partagé dans le DMP de Mme Dupont*



Après accord de la patiente, la dermatologue consulte ses antécédents dans son DMP
Elle réalise une exérèse diagnostique

La dermatologue reçoit le bilan anatomopathologique et l'ajoute au DMP de sa patiente
Elle convoque sa patiente



FOCUS DMP





Quelles sont les règles d'alimentation ?

Un patient qui ne s'est pas opposé à la création automatique dispose d'un profil Mon espace santé, ce qui implique que :

- Le dossier médical de MES **pourra être alimenté** par un professionnel ou établissement de santé habilité authentifié avec sa carte CPS/CPE (/certificat serveur applicatif)
- Le **patient peut s'opposer à cette alimentation en cas de motif légitime** (article R. 1111-47 du code de la santé publique), par exemple suite à un examen dit "sensible" (ex: IVG...). Il n'y a pas de définition précise du motif légitime, cela reste à l'appréciation du professionnel de santé





Quelles sont les règles de consultation ?

- ❑ La matrice habilitation définit les **autorisations d'accès par défaut** des professionnels de santé pour chaque type de document contenu dans le DMP.

- ❑ Juridiquement, l'accès en consultation aux documents du DMP d'un patient est différent pour les professionnels membres de l'équipe de soins et pour les autres professionnels de santé (article R1111-46). **Quand un professionnel est membre de l'équipe de soin, le consentement du patient est dit présumé dans le cadre de la prise en charge effective, il peut accéder au DMP de son patient.** Un professionnel qui n'est pas membre de l'équipe de soins, doit recueillir formellement le consentement du patient.





Quelles sont les règles de consultation ?

La **matrice d'habilitation** définit les droits en consultation qui possèdent les professionnels de santé, en fonction du code profession auquel ils sont rattachés

Lien de la matrice :

<https://www.dmp.fr/matrice-habilitation>

Transparence et traçabilité pour les patients

Les actions réalisées par les professionnels de santé dans le DMP (alimentation ou consultation) sont **tracées et visibles par le patient**. Il est notifié au 1er accès d'un PS à son DMP et à chaque ajout de document. Dans son historique il peut voir l'ensemble de l'activité sur son compte.

	 Médecins généralistes et spécialistes (code profession 10)	 Pharmaciens biologistes et Internes (code profession 21)	 Chirurgiens dentistes (code profession 40)	 Infirmiers (codes profession 60, 69)	 Autres professions paramédicales¹ (codes professions 70, 80, 91, 92, 94, 95, 96)
 Comptes-rendus					
 CR d'entretien pharmaceutique	✓	✓	✓	✓	✗
 CR de consultation pharmaceutique	✓	✓	✓	✓	✗
 Lettre de liaison à la sortie d'une structure sociale ou médico-sociale	✓	✗	✗	✓	✓
 Synthèses					
 Grille d'évaluation médico-sociale	✓	✗	✗	✓	✓
 Bilan médicamenteux (officine)	✓	✓	✓	✓	✗

¹ Kinésithérapeutes, pédicure-podologues, orthophonistes, ergothérapeutes, psychomotriciens, orthophonistes, diététiciens.



Le parcours de Mme Dupont : la prise en charge d'un mélanome cutané

DIAGNOSTIC



Le médecin traitant qualifie l'identité de sa patiente
Après auscultation, il réalise une photographie de la zone suspecte
Puis il enregistre le volet de synthèse médicale dans son DMP

*Le médecin traitant demande un avis à une dermatologue en téléexpertise
La dermatologue souhaiterait voir Mme Dupont en consultation
Le CR de téléexpertise peut être importé dans le LGC et partagé dans le DMP de Mme Dupont*



Après accord de la patiente, la dermatologue consulte ses antécédents dans son DMP
Elle réalise une exérèse diagnostique

La dermatologue reçoit le bilan anatomopathologique et l'ajoute au DMP de sa patiente
Elle convoque sa patiente



La dermatologue explique les résultats à sa patiente et l'oriente vers l'hôpital
Elle transmet les résultats au médecin traitant par MSS



TRAITEMENT

FOCUS MSS



Elle transmet des recommandations et des documents explicatifs à la patiente par MSS

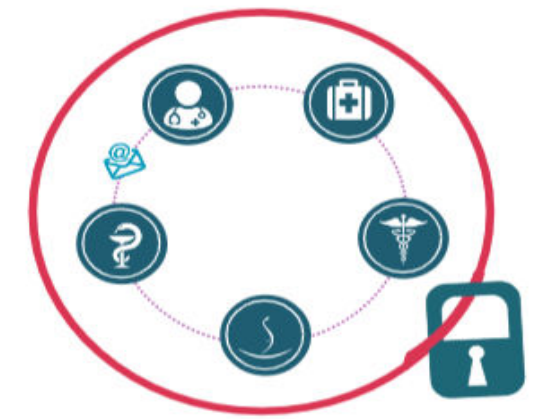


Qu'est-ce que la Messagerie Sécurisée de Santé (MSS)?

Permet un échange **rapide et sécurisé** des données personnelles de santé des patients.



MSSanté est un ensemble de messageries électroniques, réservé aux professionnels de santé et intégré à un **espace de confiance**.



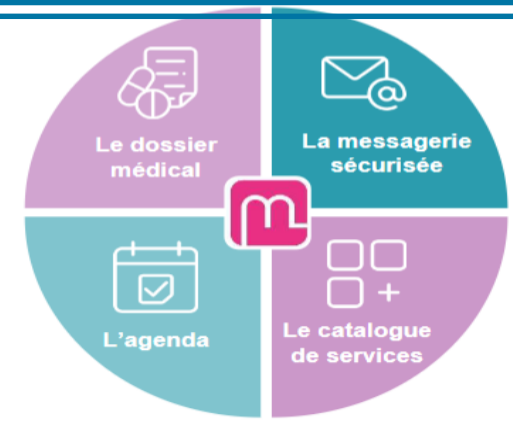
MSS entre professionnels de santé



Tous les professionnels habilités à échanger des données de santé sont concernés :

- **secteur sanitaire**
- **secteur médicosocial et social**

MSS Citoyenne : entre le professionnel de santé et son patient / usager



- **Messagerie sécurisée** de santé de Mon Espace Santé : Réception en toute sécurité des informations personnelles en provenance de l'équipe de soin de l'usager. (matriculeins@patient.mssante.fr)



Pourquoi utiliser la MSS ?



MSSanté permet de sécuriser les échanges de données de santé et de se **conformer aux obligations légales** pour protéger sa responsabilité



MSSanté favorise les **échanges dématérialisés et structurés** avec vos partenaires quels que soient les **outils de messagerie utilisés** (gain de temps et d'argent)



MSSanté facilite la **coordination sur l'ensemble du parcours de soin** des patients et usagers



MSSanté permet de recevoir dans sa messagerie sécurisée **les communications officielles régulières** de la direction générale de la santé



MSSanté permet **d'échanger avec le patient / l'usager** : recueillir des informations en amont d'une venue, transmettre des documents, suivre l'évolution d'une situation

....
Cela reste à la main du professionnel

Le parcours de Mme Dupont : la prise en charge d'un mélanome cutané

DIAGNOSTIC



Le médecin traitant qualifie l'identité de sa patiente
Après auscultation, il réalise une photographie de la zone suspecte
Puis il enregistre le volet de synthèse médicale dans son DMP



Le médecin traitant demande un avis à une dermatologue en téléexpertise
La dermatologue souhaiterait voir Mme Dupont en consultation
Le CR de téléexpertise peut être importé dans le LGC et partagé dans le DMP de Mme Dupont

Après accord de la patiente, la dermatologue consulte ses antécédents dans son DMP
Elle réalise une exérèse diagnostique



La dermatologue reçoit le bilan anatomopathologique et l'ajoute au DMP de sa patiente
Elle convoque sa patiente



La dermatologue explique les résultats à sa patiente et l'oriente vers l'hôpital
Elle transmet les résultats au médecin traitant par MSS



TRAITEMENT



Le programme personnalisé de soins est partagé avec le médecin traitant, l'infirmière libérale et la dermatologue de la patiente, via la MSS
Il est déposé dans le DMP



Les résultats de la prise de sang et le Compte-Rendu du scanner sont versés dans le DMP



L'hôpital qualifie l'identité de la patiente lors de la 1ère consultation et verse le CR de consultation dans son DMP



Elle transmet des recommandations et des documents explicatifs à la patiente par MSS



SUIVI

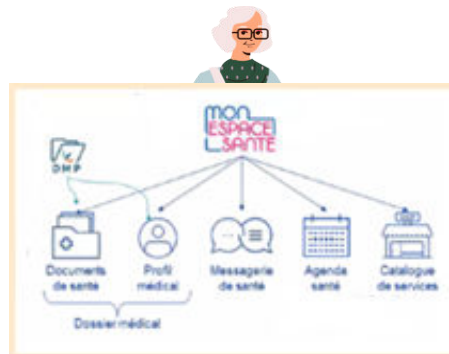
L'infirmière libérale de Mme Dupont reçoit le PPS
Elle alimente le DMP avec son suivi infirmier



Les rappels des rendez-vous de suivi sont intégrés dans l'agenda de Mon espace santé



Une application référencée permet de suivre l'évolution des taches cutanées



Quels peuvent être les bénéfices des outils numériques dans le parcours de Mme Dupont ?



Une coordination des soins facilitée

Les documents utiles sont stockés dans un même espace, ce qui permet à Mme Dupont :

- d'éviter de subir des examens ou des prescriptions inutiles, ainsi que des interactions entre médicaments ;
- d'éviter les recherches fastidieuses pour remettre la main sur ses résultats d'analyse, comptes rendus médicaux, recommandations...

Et à l'ensemble des intervenants de son parcours d'avoir une vision transversale sur sa prise en charge en ville et à l'hôpital !



Une prise en charge en cas d'urgence

Un professionnel qui intervient en urgence, sans connaître Mme Dupont, peut avoir accès à l'historique de ses antécédents, allergies, traitements en cours...et ainsi mieux la prendre en charge !

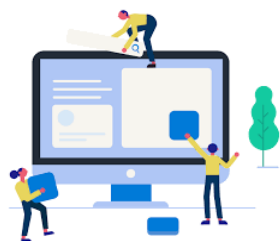


Une prise en charge dans la durée

En vacances, ? Un déménagement dans le sud de la France ? Un changement de professionnel de santé ? Mme Dupont est sereine : ses données de santé restent à portée de main dans un espace sécurisé !

https://www.promoteurs-monespacesante.bzh/wp-content/uploads/2022/03/Film-Cas-MES-3_CNAM_ST_2101.mp4

Financement à l'équipement



- Dispositif SONS (système ouvert et non sélectif)
→ concernent « 6 couloirs » : ES, ESMS, médecins de ville, radiologues, officines, laboratoires
- Programme ESMS numérique à destination du médico-social (ESMS)



Financement à l'usage



- Programmes SUN-ES
→ à destination des établissements sanitaires (ES)



- Avenants conventionnels
→ pour les professionnels de santé libéraux



Pour la radiologie

- Structuration des comptes-rendus
- Echange et partage de la donnée image
- Intégration de la demande

30/11/2022 – 28/04/2023



Pour la biologie

- Transcodage des examens et des prescriptions
 - Structuration des comptes-rendus
 - Consultation de résultats antérieurs dans le DMP
- Prise en compte des échanges avec les laboratoires de 2^{ème} intention

30/11/2022 – 28/04/2023



Pour les hôpitaux

- Mise à jour de logiciels essentiels du système d'information.
 - Transmission de la lettre de liaison, des ordonnances de sortie et du compte rendu opératoire
- Diffusion de l'INS qualifiée en intra-établissement via des flux standards IHE-PAM

30/11/2022 – 28/11/2023



Pour le médico-social

- Génération et transmission des documents générés par le MS (détail à la suite)

31/12/23 - 31/03/24



Pour les pharmaciens

- Intégration de l'appli carte Vitale
- Intégration de la e-prescription
- Génération du bilan et de l'entretien pharmaceutique
- Alimentation du carnet de vaccination électronique dans le DMP

18/12/22 - 31/03/23



Pour les médecins de ville

- Intégration de l'appli carte Vitale
 - Intégration de la e-prescription
 - Demande d'examen de radiologie
 - Prescription d'examen de biologie
- Génération du volet de synthèse médicale (VSM)
gration des documents externes

30/11/2022 – 28/04/2023

Date limite de commande :
Date limite d'installation :

➔ Exemple d'une commande pour le couloir médecine de ville (médecins, MSP, CDS)

Démarches à réaliser par le médecin ou la structure pour bénéficier d'une mise à jour du logiciel

1. Rapprochez-vous de l'éditeur de votre choix pour savoir si son logiciel sera bientôt référencé Ségur
2. **Passez commande auprès de l'éditeur de votre choix. Vous avez jusqu'au 30 Novembre 2022 pour passer commande** auprès d'un éditeur référencé.
 - **ML** : Commande de la Prestation Ségur par le / les médecin(s)
 - **MSP** : Commande de la Prestation Ségur par la maison de santé, sur la base de son effectif PS déclaré à l'AM
 - **CDS** : Commande de la Prestation Ségur par le centre de santé, sur la base de son effectif PS déclaré à l'AM, qui doit choisir une solution référencée par l'ANS avec le profil "centres de santé"
3. Une fois votre commande validée, l'éditeur s'occupe de tout, et l'installation de votre logiciel sera directement prise en charge par l'État auprès de votre éditeur. La mise à jour de votre logiciel doit ensuite avoir lieu **avant le 28 avril 2023** au plus tard.



III. ACCOMPAGNEMENT SUR LE NUMERIQUE EN SANTE

Focus en Bretagne et dans le Pays de Redon

L'Assurance Maladie accompagne les professionnels de santé (et les établissements de santé)

Des équipes dédiées :

Les CIS : Conseiller Informatique Services, accompagnement autour de dématérialisation des échanges entre l'Assurance Maladie et du développement de la e-santé sur le périmètre des offres portées par l'Assurance maladie, en matière d'équipement et de développement des usages CIS : cis.cpam-ille-et-vilaine@assurance-maladie.fr

Les DAM : les Délégués de l'Assurance Maladie ont pour rôle de favoriser la maîtrise médicalisée des dépenses par le partage d'informations utiles à la pratique des Professionnels de santé.

Le Référent des Organisations Coordonnées (ROC) & le conseiller technique territorial : mission d'organiser la promotion de l'exercice coordonné auprès des Professionnels de Santé (PS) et futurs PS, d'accompagner de façon proactive les projets émergents ainsi que les organisations coordonnées existantes une fois que l'Accord Conventionnel Interprofessionnel est signé.

CAM (Conseiller Assurance Maladie): Au sein des établissements de santé volontaires, il assure la promotion, la mise en place et le suivi du service de retour à domicile (Prado) proposé par l'Assurance Maladie qui consiste à programmer les premiers rendez-vous médicaux indispensables au rétablissement du patient en suite d'hospitalisation, conformément aux prescriptions des équipes médicales hospitalières.



- Sensibilisation des équipes sur le Ségur
- Informations et conseils sur les dispositifs de financement et d'accompagnement (SUN-ES, SONS, ESMS Numérique)
- Conseils et expertises sur les services et référentiels socles
- Appui dans la mise en oeuvre du SEGUR



Des chefs de projets Ségur

- Expertise
- Pilotage de programmes
- Pilotes et ateliers thématiques
- Kits outils et webinaires

Contact.segur@esante-bretagne.fr



Aurélia Basset

Cheffe de projets
INS (ESMS), ESMS



Julien Guilloux

Chef de projets
INS (sanitaire), MS
Santé



Pierre Barel

Chef de projets
DMP, DCC



Gaëll Guibert

Cheffe de projets
SEGRU



Sylvaine Briand

Cheffe de projets
ESMS Numérique,
e-Suivi bzh, Oncolink



Olivier Le Bource

Chef de projets
SUN-ES, SONS,
HOP'EN, DCPS



Une chargée de développement e-santé

- Interlocutrice privilégiée de proximité
- Sensibilisation Ségur et Mon Espace Santé



Marina Gouin

Secteur Rennes,
Fougères, Vitré,
Redon

T5

Une chargée de déploiement Ségur

- Accompagnement de terrain
- Appui-conseils sur les services socles
- Diffusion et accompagnement des kits outils



Élodie Omer

Chargée de mission
déploiement Ségur

J'ai besoin d'informations, qui contacter

Je suis professionnel d'un **hôpital ou d'une structure médico-sociale**



Votre référente territoriale,
Marina Gouin

Marina.gouin@esante-bretagne.fr

Ou Contact.segur@esante-bretagne.fr

Je suis professionnel **libéral**



CIS : cis.cpam-ille-et-vilaine@assurance-maladie.fr

Je souhaite des infos MES



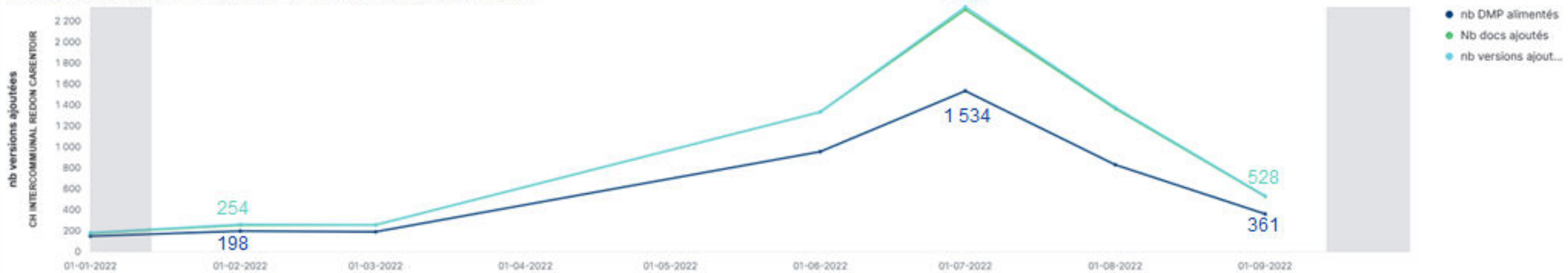
Loic.charpentier@asr.sante.fr

IV. DYNAMIQUE ENGAGÉE

Focus en Bretagne et dans le Pays de Redon

Etat des lieux du DMP en Ile et Vilaine

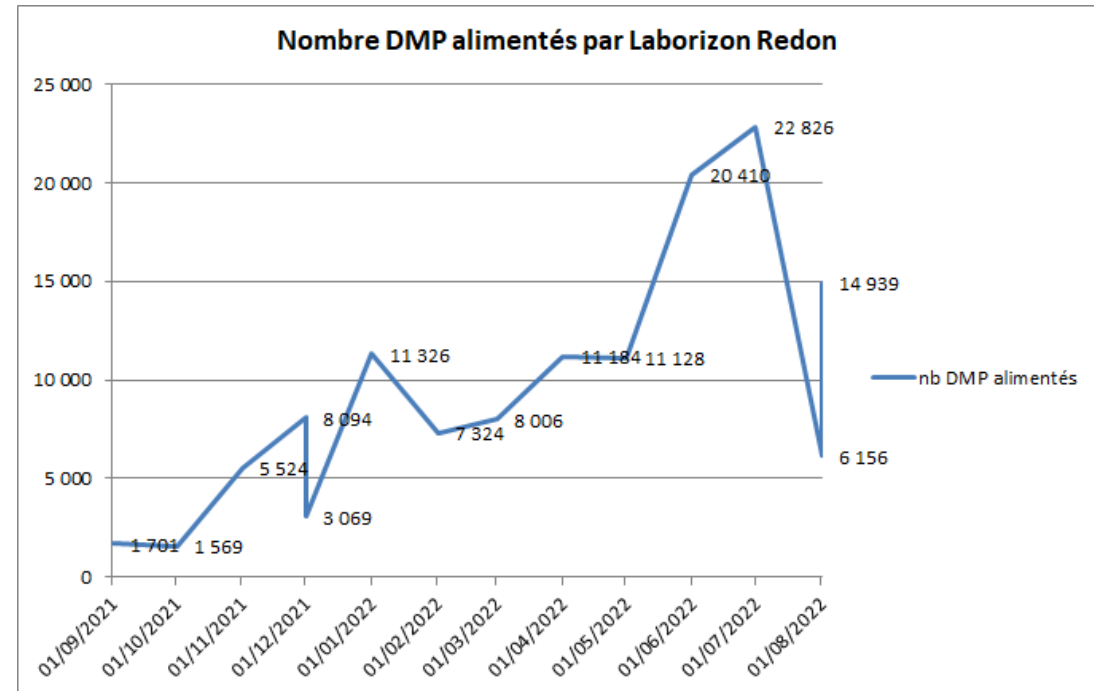
TB_ELT_STR_06 : Alimentations DMP mensuelles - CH INTERCOMMUNAL REDON CARENTOIR



Mais également :

- CHP Saint Grégoire
- CHU Rennes
- Eugène Marquis
- CHBA
- Clinique des Augustines
- CH des Ploermel
- Laboratoire Laborizon Redon

...



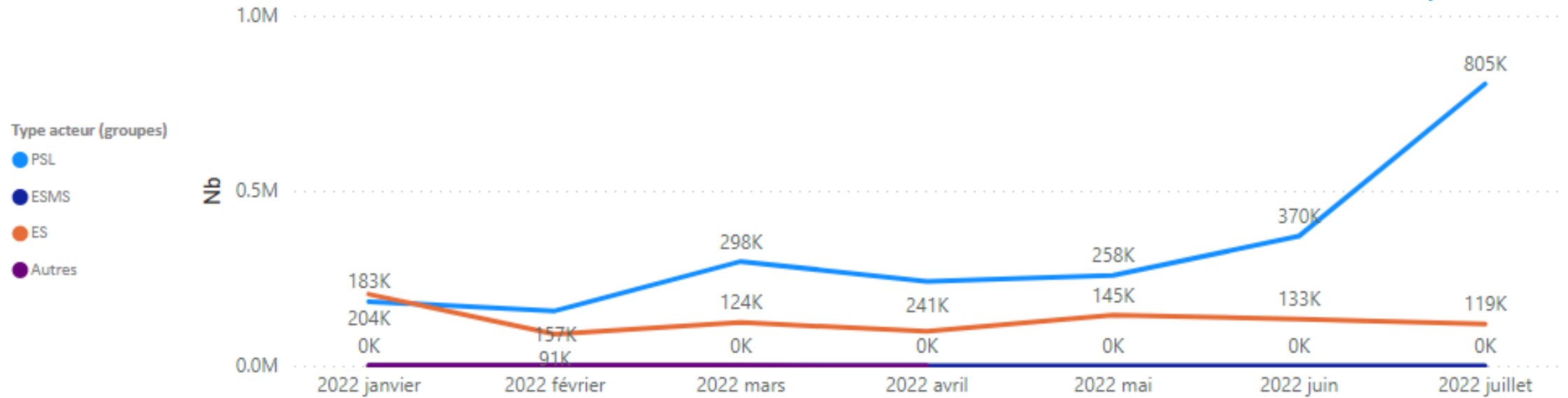
Etat des lieux de l'INS en Bretagne



Un préalable prioritaire - une dynamique à accélérer

**Une évolution positive
 du nombre d'appels au TéléService INSI en Bretagne :
 +131 % d'appels (tous secteurs)**

PSL : +340%
 Plus gros appelants
 TS INSI :
 1/ Pharmaciens
 2/ Médecins



Etat des lieux de la MSS en Bretagne



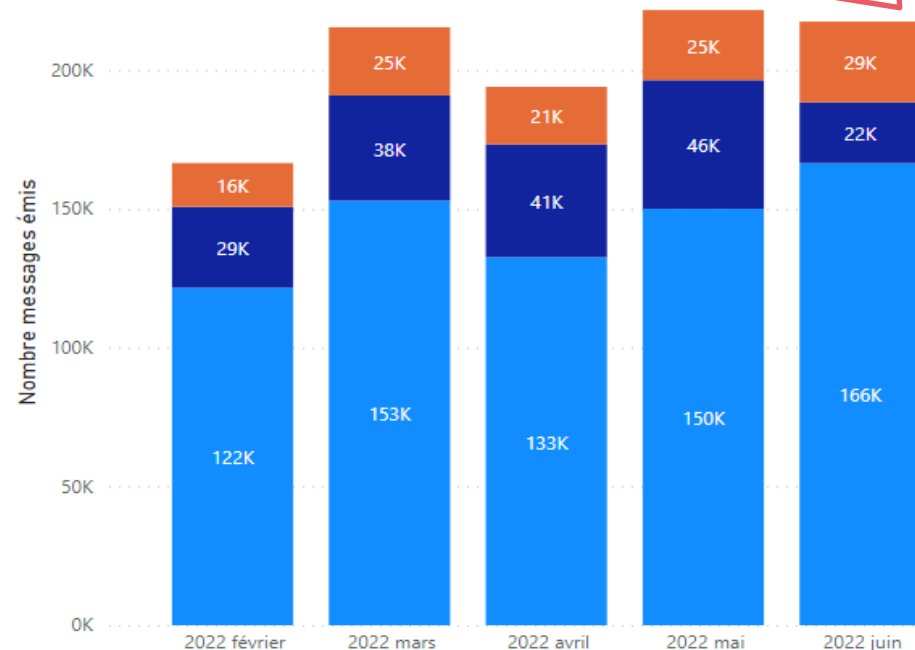
Un usage en progression mais à renforcer

+30,5 % de messages échangés via MSS en Bretagne sur le 1^{er} semestre 2022

Jun 2022

Région	Dept.	PSL		ES		Labos. Biologie M	
		Tx racc.	Tx emmet.	Tx racc.	Tx emmet.	Tx racc.	Tx emmet.
Bretagne	22	57.7 %	4.0 %	75.9 %	57.2 %	95.7 %	67.8 %
	29	65.3 %	4.1 %	82.0 %	51.2 %	71.7 %	54.3 %
	35	59.3 %	8.0 %	92.1 %	54.4 %	96.7 %	74.7 %
	56	61.5 %	5.8 %	81.1 %	44.3 %	89.7 %	85.5 %
	Total	61.3 %	5.8 %	83.4 %	51.6 %	88.0 %	69.7 %
France		57%	6,2%				

Type Acteur ● ES ● LBM ● PSL



PSL : +81% De messages échangés par MSS

- ✓ 82% des Hôpitaux
 - ✓ 65% des Professionnels de santé libéraux
 - ✓ 71% des Laboratoires de biologie médicale
- disposent d'une MSS**
- Mais la moitié d'entre eux ou plus n'émettent pas de messages via cette MSS**

V. EXPERIMENTATION CPTS

Contexte
Retours sur le questionnaire « Le
numérique dans ma pratique »

Retours sur le questionnaire

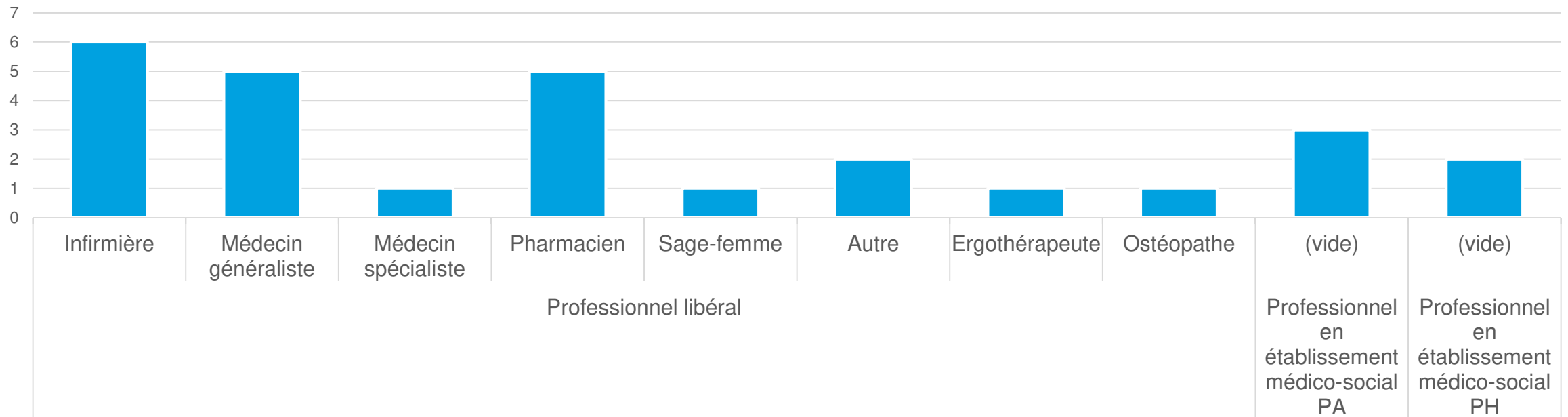
« Le numérique dans ma pratique »

27 répondants de la CPTS Pays de Redon

3 professionnels en Etablissement médico-social PA,

2 en Etablissement médico-social PH

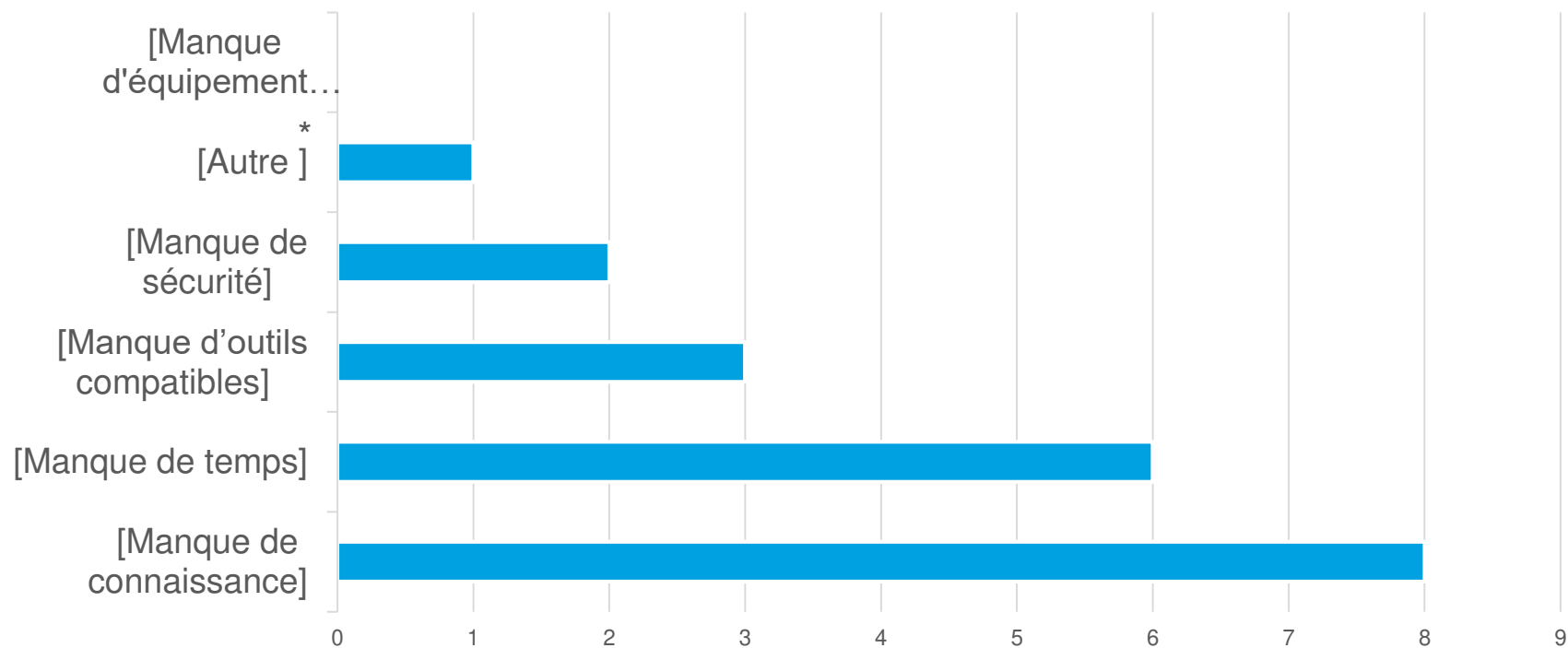
22 Professionnels de Santé Libéraux :



Retours sur le questionnaire

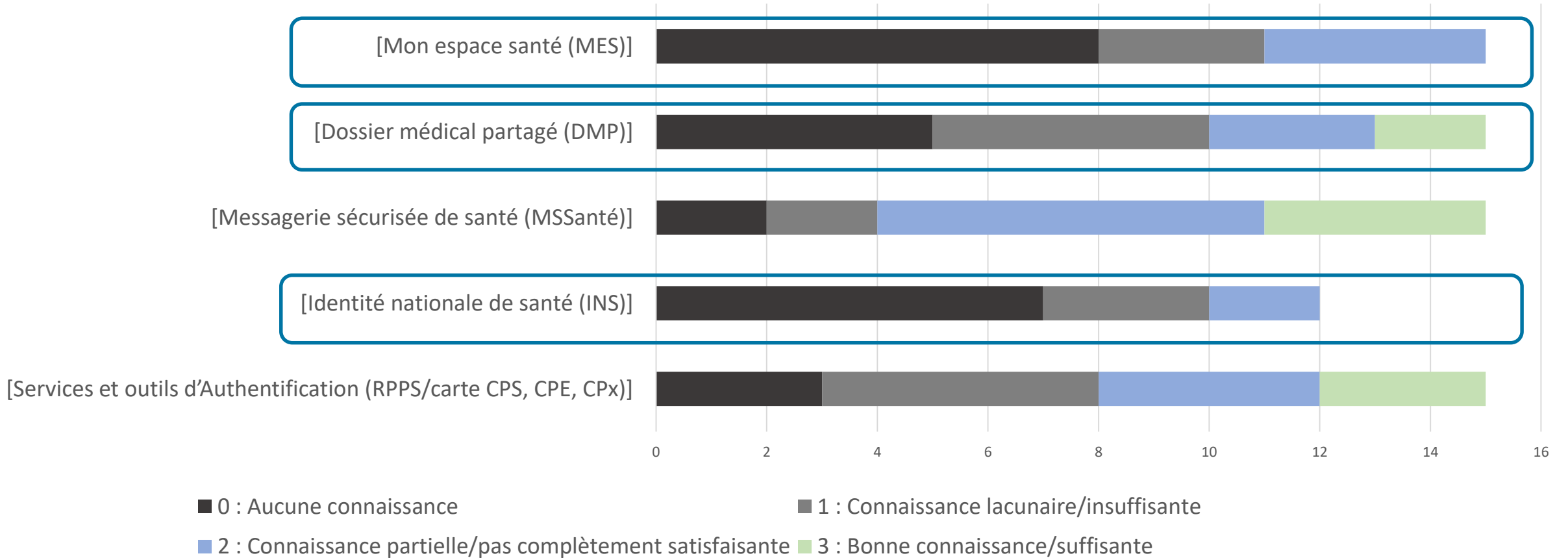
Quels freins identifiez-vous à l'utilisation du numérique dans votre pratique professionnelle ?

Réponses au questionnaire
CPTS Pays de Redon



*Autre : « Manque de coordination et d'interopérabilité des outils, inopérabilité du dmp, retard et incompétence de l'état et de ses services en matière de santé »

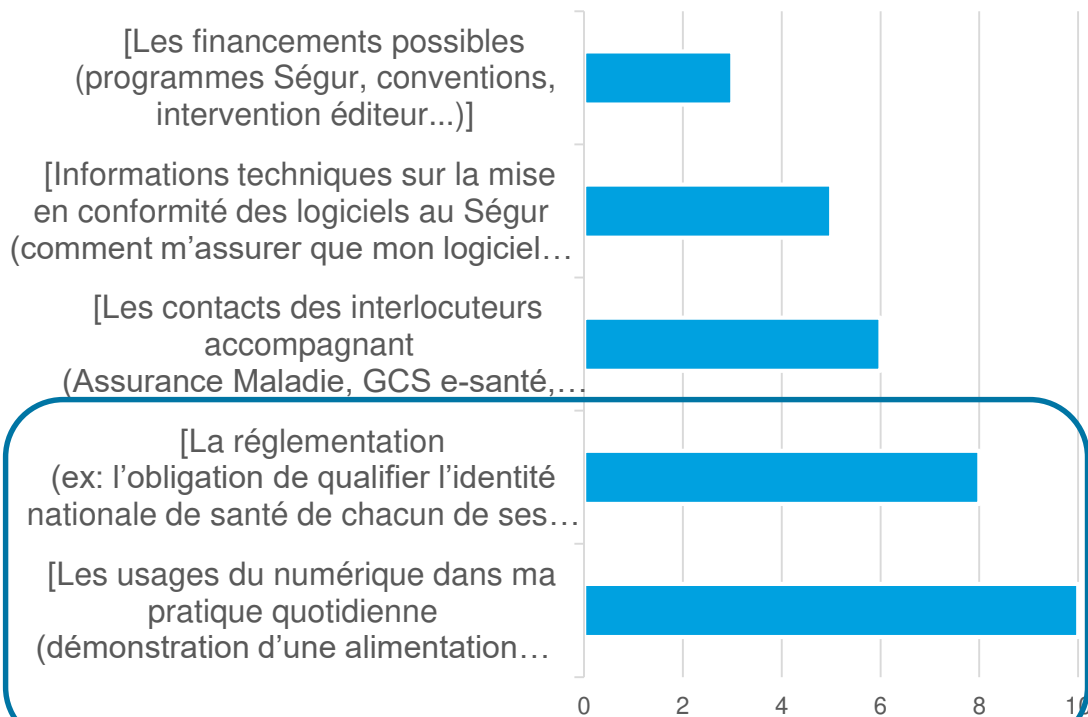
Auto-évaluation du niveau de connaissances CPTS Pays de Redon



Retours sur le questionnaire

De quelles informations aimeriez-vous disposer ?

Informations souhaitées
CPTS Pays de Redon



| Titre du document

Vous avez exprimé l'envie d'en savoir plus sur certains thèmes:
de quelle façon souhaitez-vous
que l'on vous partage ces informations ?

Vecteurs de partage d'informations souhaités
CPTS Pays de Redon



47

VI. ECHANGES/IDEEES

Comment vous accompagner au mieux pour mettre en œuvre le Ségur :

Suite à cette soirée:

– Avez-vous mieux compris (cartons vert, rouge):

- INS
- DMP
- MSS
- MES

– Pour chacun, quels besoins d'accompagnements complémentaires :

	Documentation	Webinaires	Appui de proximité	Autres :
INS	3	5	10	
DMP	1	1	4	
MSS	X	X	X	
MES	1	2	X	

- Dans la prise en charge de vos patients, quelles sont les **problématiques rencontrées pour partager de l'information ou des documents ?**
= 1 post-it par idée

- Sur des parcours en particulier ou sur tous les parcours ?

MERCI

Prochaines étapes :

- **Prise en compte des retours, besoins etc, échanges avec la coordinatrice de la CPTS**
- **Proposition d'accompagnements**

